

Nantes, le 12 octobre 2009

Les 18 Maires de la majorité de Nantes Métropole réaffirment leur soutien au transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes

Pour la sécurité, le développement durable, l'accessibilité du grand ouest et la croissance de notre territoire.

Nous, les 18 Maires de la majorité de Nantes Métropole rappelons **avec conviction notre soutien** au projet de transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes.

L'avenir de la métropole se joue sur quelques dossiers stratégiques qui nous engagent, et avec nous, les générations futures.

Le transfert trouve toute sa signification dans le cadre d'un projet ambitieux et durable d'aménagement du territoire.

Il s'inscrit dans un **schéma renouvelé de l'armature des réseaux de transports** qui renforcera leur complémentarité et permettra leur raccordement aux grands hubs continentaux et aux grandes métropoles européennes. Il s'appuiera sur les infrastructures existantes et devra **accélérer l'aménagement de nouvelles infrastructures** : renforcement de la plate-forme logistique multimodale à Saint-Nazaire ; transport par barges sur la Loire ; nouvelles liaisons transversales de lignes à grande vitesse vers Bordeaux-Madrid et Lyon-Milan ; liaison ferroviaire rapide et cadencée entre Rennes et Nantes via Notre-Dame-des-Landes ; et nouvelle gare de Nantes.

Notre soutien s'inscrit dans la continuité du « projet d'agglomération pour un développement durable et solidaire de notre métropole » que nous avons **soumis aux électeurs en mars 2008**. Il indique notre volonté « d'accompagner la décision de l'Etat de construire l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en veillant aux équilibres sociaux, économiques et environnementaux locaux », aux côtés des autres collectivités locales. Ce projet est aussi pris en compte dans les orientations du SCOT de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, adopté à l'unanimité.

Ce projet, **initié et porté par l'Etat**, a été abondamment débattu et discuté, notamment lors du débat public de 2002 et de l'enquête d'utilité publique menée en 2006. Ces deux temps forts, mais également les multiples réunions et rencontres, qui ont permis l'expression des différents points de vue et la confrontation des opinions, ont construit dans la durée un débat de qualité qui a débouché sur la déclaration d'utilité publique du projet.

L'intérêt stratégique du projet est aujourd'hui établi et partagé.

Il est conforme aux orientations du **Grenelle de l'environnement** qui stipule que : « la création de nouveaux aéroports sera limitée aux cas de déplacement de trafic pour des raisons environnementales. La desserte des aéroports par les transports collectifs sera encouragée. » (*Article 11-II de la loi dite grenelle 1 adoptée définitivement le 21 octobre 2008*).

Le transfert est donc **officiellement acté par l'Etat** et nous rappelons notre vigilance sur le financement de ce transfert qui doit relever très majoritairement du secteur privé, des futurs exploitants et de l'Etat.

Aux opposants à ce projet, nous souhaitons rappeler que :

- **La deuxième piste transversale sur l'aéroport de Nantes-Atlantique**, énoncée comme une réponse simple aux problèmes fondamentaux de sécurité que constitue le survol à basse altitude de l'agglomération, et à celui de Grand Lieu, n'a jamais été une solution viable. Ce n'est qu'un leurre, qui ne répond en rien au principe de précaution et à la demande légitime de sécurité de nos concitoyens. Dans un tissu urbain et périurbain déjà très dense, il est impossible de construire une nouvelle piste transversale. Les habitants du Sud Loire, pas plus que les Nantais, ne peuvent accepter plus longtemps d'être les otages des opposants au transfert de Nantes-Atlantique.
- Seul le transfert permet de régler la **question de la sécurité et de supprimer les nuisances** qui concernent aujourd'hui des dizaines de milliers de personnes.
- Par la libération des espaces et des contraintes règlementaires imposées par Nantes-Atlantique, le transfert permettra de répondre à notre souci de **limiter la consommation d'espace, de lutter contre l'étalement urbain et d'éviter ainsi le grignotage des terres agricoles suburbaines**. Ce potentiel permettra la création de nouveaux quartiers, et la densification de l'habitat des centres-bourgs, au plus près des infrastructures existantes dans les villes concernées.

Pour **le Sud-Loire**, il présente l'opportunité d'être un formidable accélérateur de son développement économique, permettant l'accueil de nouvelles activités créatrices d'emploi.

Pour l'agglomération, ce projet, par sa contribution au développement économique, renforcera la création d'emplois permettant ainsi de renforcer nos politiques de solidarités.

Pour nous, le transfert de l'aéroport est l'expression d'un acte fort de soutien au tissu économique de l'agglomération, tourné vers l'industrie aéronautique de pointe. Alors que se construit sur notre territoire l'avion du futur, les **salariés** du pôle de compétitivité matériaux composites, du Techno campus, les entreprises de Daher à Airbus ont besoin de ce signe de confiance en l'avenir, en direction du progrès durable et du potentiel économique de notre agglomération et plus largement du Grand Ouest.

Bernard AUNETTE
Maire de Sainte-Luce-Sur-Loire

Jean-Marc AYRAULT
Député-Maire de Nantes

Bernard CHESNEAU
Maire de Thouaré-Sur-Loire

Christian COUTURIER
Maire des Sorinières

Valérie DEMANGEAU
Maire du Pellerin

Jean-Pierre FOUGERAT
Maire de Couëron

Jacques GARREAU
Maire de Bouaye

Charles GAUTIER
Sénateur-Maire de Saint-Herblain

Jacques GILLAIZEAU
Maire de Saint-Léger-Les-Vignes

Michèle GRESSUS
Maire de Bouguenais

Jean-Luc LE DRENN
Maire d'Indre

Jean-Pierre LEGENDRE
Maire de Brains

Jean-Claude LEMASSON
Maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu

Liliane PLANTIVE
Maire de la Montagne

Pascal PRAS
Maire de Saint-Jean-de-Boiseau

Jean-François RETIERE
Maire de Mauves-Sur-Loire

Gilles RETIERE
Maire de Rezé

Fabrice ROUSSEL
Maire de La Chapelle-Sur-Erdre